

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Ville de TASSIN LA DEMI - LUNE

POSTE COMPTABLE de TASSIN LA DEMI-LUNE  
BUDGET ANNEXE  
DES SERVICES ASSUJETIS A LA TVA

**ESPACE CULTUREL L'ATRIUM**

**M14**

**Budget Primitif**

**voté par nature**

**ANNEE 2017**

SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales (6)</b>		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b>		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b>		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes (7)</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions	X	
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct. (3)		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Etat des contrats crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (4)		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexes

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L.2311-7 du CGCT.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	21543
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i> )	124
Nom de la collectivité à fiscalité propre à laquelle la commune adhère	METROPOLE DE LYON

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitant de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	25,24	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	27,18	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1,95	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65,67%	
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	92,83%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	7,17%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (1),
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
  - ~~avec les opérations de l'état III B 3;~~
  - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (3)

- ~~semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (4).  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- ~~avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;~~
- ~~avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.~~

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).  
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent".

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;  
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;  
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	585 643,00	585 643,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		585 643,00	585 643,00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068) (1)</b>	42 000,00	42 000,00
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		42 000,00	42 000,00

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	627 643,00	627 643,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	194 840,00		185 843,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	345 000,00		357 000,00		
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00		
656	Frais de fonct. Des groupes d'élus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>540 140,00</b>		<b>543 143,00</b>		
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		500,00		
68	Dotations provisions semi-budgétaires(4)					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>541 140,00</b>		<b>543 643,00</b>		
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	42 000,00		42 000,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.(5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>583 140,00</b>		<b>585 643,00</b>		

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes	46 600,00		56 600,00		
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	517 540,00		13 412,00		
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00		515 631,00		
013	Atténuations de charges	1 000,00				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>583 140,00</b>		<b>585 643,00</b>		
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires(4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>583 140,00</b>		<b>585 643,00</b>		
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>583 140,00</b>		<b>585 643,00</b>		

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	
--	--

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>42 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) cf IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	42 000,00		42 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)					
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		

+	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (5)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (6)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonct. capitalisés (9)					
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (7)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (4)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)	42 000,00		42 000,00		
041	Opérations patrimoniales (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		
	<b>TOTAL</b>	<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>		

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>42 000,00</b>
--	------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	185 843,00		185 843,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	357 000,00		357 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	300,00		300,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00
68	Dotation aux amortissements et provisions		42 000,00	42 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>543 643,00</b>	<b>42 000,00</b>	<b>585 643,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>585 643,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles (6)	42 000,00		42 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>42 000,00</b>		<b>42 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>42 000,00</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	56 600,00		56 600,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	13 412,00		13 412,00
75	Autres produits de gestion courante	515 631,00		515 631,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>585 643,00</b>		<b>585 643,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>585 643,00</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		42 000,00	42 000,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produit des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	
-----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>42 000,00</b>
---	------------------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>			<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>			<b>A1</b>
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>194 840,00</b>	<b>185 843,00</b>
6042	Achat de prestations de service	13 250,00	17 000,00
60628	Autres fournitures (pharmacie)	50,00	50,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	1 200,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	2 800,00
60636	Vêtements de travail	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	2 300,00	1 300,00
6068	Autres matières et fournitures	2 300,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	6 000,00	4 000,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	900,00
6156	Maintenance	2 000,00	2 000,00
616	Primes d'assurances	1 000,00	
6182	Documentation générale et technique	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	3 400,00	3 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseur	340,00	340,00
6226	Honoraires	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	83 000,00	80 000,00
6231	Annonces et insertions	100,00	100,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	7 500,00
6237	Publications	16 000,00	15 953,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	500,00
6256	Missions	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	2 500,00	600,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés		200,00
62871	A la collectivité de rattachement	31 500,00	30 000,00
6358	Autres droits	8 000,00	7 800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>345 000,00</b>	<b>357 000,00</b>
6331	Versement de transport	3 125,00	3 560,00
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	900,00	970,00
6336	Cotisations au c.d.g. & au c.n.f.p.t.	4 100,00	4 190,00
64111	Rémunération principale	174 000,00	161 880,00
64112	Nbi, suppl. familial & indemnité résiden	8 480,00	5 470,00
64118	Autres indemnités	44 000,00	44 000,00
64131	Rémunérations	5 475,00	32 000,00
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	32 600,00	36 680,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	58 500,00	53 000,00
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c.	500,00	1 850,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 500,00	5 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	560,00	
6475	Médecine du travail & pharmacie	700,00	700,00
6488	Autres charges	7 560,00	7 200,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
6541	Créances admises en non valeur	300,00	300,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>		
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>			
<b>(a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>540 140,00</b>	<b>543 143,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)			
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	500,00	
6718	Autres charges excep. sur opé. de gest.	1 000,00	500,00	
68	Dotations aux provisions (d) (6)			
022	Dépenses imprévues (e)			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>541 140,00</b>	<b>543 643,00</b>	

023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7) (8) (9)	42 000,00	42 000,00	
6811	Dotat. aux amort. immos incorp. et corp.	42 000,00	42 000,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>583 140,00</b>	<b>585 643,00</b>	

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	+
-----------------------------------	---

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	+
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=
--	---

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.  
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").  
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations des charges</b>	<b>1 000,00</b>		
6419	Rembt sur rémunérations du personnel	1 000,00		
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes ...</b>	<b>46 600,00</b>	<b>56 600,00</b>	
7062	Redev. et droits des services culturels	46 000,00	56 000,00	
7078	Autres marchandises	600,00	600,00	
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>517 540,00</b>	<b>13 412,00</b>	
7472	Régions	2 329,00	2 500,00	
7473	Départements	4 333,00		
74748	Autres communes	510 878,00		
74751	Gfp de rattachement		10 912,00	
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>18 000,00</b>	<b>515 631,00</b>	
752	Revenus des immeubles	18 000,00	12 000,00	
7552	Prise en charge déficit budget annexe		503 631,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>583 140,00</b>	<b>585 643,00</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Propositions nouvelles (3)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>583 140,00</b>	<b>585 643,00</b>	

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)			
60315	Variation des stocks des terrains à aménager			
7133	Variation des en-cours de production de biens			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>583 140,00</b>	<b>585 643,00</b>	
---	-------------------	-------------------	--

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>
+	<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice=	
Montant des ICNE de l'exercice N-1=	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)			
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	42 000,00	42 000,00	
2183	Matériel de bureau et informatique	5 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	37 000,00	42 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	<b>Total des opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>
-----------------------------------	------------------	------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>			
	<i>Charges transférées (9)</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	42 000,00	42 000,00	
---	-----------	-----------	--

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>
---	-----------------------------------

+	<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>
---	--

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
---	---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subventions d'investiss. non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif précédent(2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>			
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</b>	<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
28051	Concessions, brevets, licences, ...	1 200,00	500,00	
28183	Matériel de bureau et informatique	500,00	1 600,00	
28184	Mobilier	1 200,00	1 000,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	39 100,00	38 900,00	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>42 000,00</b>	<b>42 000,00</b>	

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>
----------------------------------

+

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>
---

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>ELEMENTS DU BILAN</b>												<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>												<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
-----	---------	-----------------------	--	---	--------------------------------	--------------	------------------------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

**FUNCTIONNEMENT**

DEPENSES													
<b>Total cumulé des dépenses de fonctionnement</b>		42 000,00				543 643,00							585 643,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>		42 000,00				543 643,00							585 643,00
<b>Restes à réaliser-reports</b>													

RECETTES													
<b>Total cumulé des recettes de fonctionnement</b>						585 643,00							585 643,00
<b>Total des recettes de l'exercice</b>						585 643,00							585 643,00
<b>Restes à réaliser-reports</b>													

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES													
<b>Total cumulé des dépenses d'investissement</b>						42 000,00							42 000,00
Opérations financières													
Equipements municipaux (2)						42 000,00							42 000,00
Equipements non municipaux (C/204) (3)													
Dépenses d'ordre													
<b>Total des dépenses de l'exercice</b>						42 000,00							42 000,00
<b>Restes à réaliser-reports</b>													

RECETTES													
<b>Total cumulé des recettes d'investissement</b>		42 000,00											42 000,00
<b>Recettes de l'exercice</b>		42 000,00											42 000,00
<b>Restes à réaliser-reports</b>													

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexes (L.2312-3, R 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) ou biens de la structure intercommunale.

(3) ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**IV - ANNEXES  
ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**IV**

**A1**

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
--	---------	-----------------------	---	--	-----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**FUNCTIONNEMENT**

DEPENSES													
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		42 000,00				543 643,00							585 643,00
<b>Dépenses réelles</b>						543 643,00							543 643,00
<b>011</b> Charges a caractere general						185 843,00							185 843,00
<b>012</b> Charges de personnel						357 000,00							357 000,00
<b>65</b> Autres charges de gestion courante						300,00							300,00
<b>67</b> Charges exceptionnelles						500,00							500,00
<b>Dépenses d'ordre</b>		42 000,00											42 000,00
<b>042</b> Operations d'ordre entre sections		42 000,00											42 000,00

RECETTES

<b>Total des recettes de fonctionnement</b>						585 643,00							585 643,00
<b>Recettes réelles</b>						585 643,00							585 643,00
<b>013</b> Attenuation de charges													
<b>70</b> Produits des services, du domaine et ven						56 600,00							56 600,00
<b>74</b> Dotations, subventions et participations						13 412,00							13 412,00
<b>75</b> Autres produits de gestion courante						515 631,00							515 631,00
<b>Recettes d'ordre</b>													

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**IV**

**A1**

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	-----------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------	--------------	------------------------	--------------------------------------	--------------	---------------	---	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES												
<b>Total des dépenses d'investissement</b>							<b>42 000,00</b>					<b>42 000,00</b>
Dépenses réelles							42 000,00					42 000,00
21 Immobilisations corporelles							42 000,00					42 000,00
Dépenses d'ordre												

RECETTES												
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>42 000,00</b>										<b>42 000,00</b>
Recettes réelles												
Recettes d'ordre		42 000,00										42 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections		42 000,00										42 000,00

<b>IV - ANNEXES</b>											<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>											
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>											<b>A1 - 3</b>

**FONCTION 3 CULTURE**

(2)	Libellé	30 Services communs	Sous-fonction 31 Expression artistique			sf/31 Expr.Art. 314 Cinéma et autres salles de spectacles	Sous-fonction 32 Conservation et diffusion des patrimoines			S/Fonction 32 324 Entretien du patrimoine culturel	33 Action culturelle	TOTAL
			311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique	312 Arts plastiques et autres activités artist.	313 Théâtres		321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives			

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES (3)						543 643,00						543 643,00
Dépenses de l'exercice						543 643,00						543 643,00
011	Charges a caractere general					185 843,00						185 843,00
012	Charges de personnel					357 000,00						357 000,00
65	Autres charges de gestion courante					300,00						300,00
67	Charges exceptionnelles					500,00						500,00
Restes à réaliser-reports												

RECETTES (3)						585 643,00						585 643,00
Recettes de l'exercice						585 643,00						585 643,00
013	Attenuation de charges											
70	Produits des services, du domaine et ven					56 600,00						56 600,00
74	Dotations, subventions et participations					13 412,00						13 412,00
75	Autres produits de gestion courante					515 631,00						515 631,00
Restes à réaliser-reports												
<b>SOLDE</b>						<b>42 000,00</b>						<b>42 000,00</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES (3)		11 000,00				31 000,00						42 000,00
Dépenses de l'exercice		11 000,00				31 000,00						42 000,00
21	Immobilisations corporelles	11 000,00				31 000,00						42 000,00
Restes à réaliser-reports												

RECETTES (3)												
Recettes de l'exercice												
Restes à réaliser-reports												
<b>SOLDE</b>		<b>-11 000,00</b>				<b>-31 000,00</b>						<b>-42 000,00</b>

<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délégation du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 400,00 €	20 février 2001
	Catégorie de biens amortis Durée :	27 mars 1996
	A - Immobilisations incorporelles	
	Article 203 5 ans	
	Article 205 5 ans	
	B - Immobilisations corporelles	
	Article 2181 5 ans	
	Article 2183 5 ans	
	Article 2184 10 ans	
	Article 2188 5 ans	

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ...; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**A6.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)		
<b>Autres dépenses à déduire des ressources propres(B)</b>			
10	Reversement de dotations et fonds divers		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>		
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Depenses a couvrir par des ressources propres</b>				

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**A6.2 - RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)	III
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b</b>		<b>42 000,00</b>		
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>				
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv. d'invest. non transférables			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>42 000,00</b>		
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	Primes de remboursement des obligations			
26	<i>Participations et créances rattachées à des particip.</i>			
27	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	<b>42 000,00</b>		
28051	<i>Concessions, brevets, licences, ...</i>	500,00		
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	1 600,00		
28184	<i>Mobilier</i>	1 000,00		
28188	<i>Autres immobilisations corporelles</i>	38 900,00		
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et encours</i>			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers</i>			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (d)</i>			

Opérations de l'exercice	III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	CUMUL	IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>						

<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>
<b>Solde</b>

- (1) Les comptes 15, 189, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - Vue d'ensemble.  
(6) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

**IV - ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**  
**ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (ATRIUM)**  
**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/17**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TEMPS NON COMPLET
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>				
Directeur général des services				
Directeur général des services techniques				
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		3	3	
<b>Cadre d'emploi des attachés</b>				
Attaché				
<b>Cadre d'emplois - rédacteurs</b>				
Rédacteur Principal 1ère cl			1	
Rédacteur Principal 2ème cl				
Rédacteur	B		1	
<b>Cadre d'emplois - Adjoints Adm</b>				
Adjoint Adm PI 1ère cl				
Adjoint Adm PI 2ème cl				
Adjoint Administratif 1ère cl	C		1	
Adjoint Administratif 2ème cl				
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		5	4	
<b>Cadre d'emplois - Techniciens</b>				
Technicien PI 2ème cl				
<b>Cadre d'emplois - Adjoints Tech</b>				
Adjoint Techn Pal 1ère cl				
Adjoint Techn Pal 2ème cl	C		1	
Adjoint Technique 1ère cl				
Adjoint Technique 2ème cl	C		3	
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>				
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>				
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>				
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>				
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>				
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>				
<b>FILIERE POLICE(j)</b>				
<b>EMPLOIS NON CITES (k)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		8	7	
<b>(a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		8	7	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 - ATRIUM</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES  (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Technicien	B	TECH	497		3 - 2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1</b>					

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : police

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.

38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI) . Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>
<b>ARRETE ETSIGNATURES</b>	<b>D2</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	.....	..... %	..... %	..... %		..... %
TFPB	.....	..... %	..... %	..... %		..... %
TFPNB	.....	..... %	..... %	..... %		..... %
CFE	.....	..... %	..... %	..... %		
<b>TOTAL</b>	.....	..... %			.....	..... %

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

<p>Présenté par le Maire A Tassin La Demi-Lune, le 14 décembre 2016</p> <p><b>CHARMOT Pascal</b> Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire A Tassin La Demi-Lune, le 14 décembre 2016</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 33 Nombre de membres présents : Nombre de suffrages exprimés : VOTES : Pour :           Contre :           Abstentions :</p> <p>Date de convocation :</p>
Les membres du Conseil Municipal	
<b>ACQUAVIVA Caroline</b>	<b>BENAYOUN Stéphane</b>
<b>BERGERET Pierre</b>	<b>BLANCHIN Jacques</b>
<b>BOULAY Christine</b>	<b>BUSSON Marie-Odile</b>
<b>CADILLAT Michel</b>	<b>CHARRIER Isabelle</b>
<b>DE LAVISON BERNARD Corinne</b>	<b>de MALLIARD Alice</b>
<b>DU VERGER Laurence</b>	<b>FRANCOIS Pauline</b>
<b>GARRIGOU Christine</b>	<b>GAUTIER Eric</b>
<b>GIRAUD Guillaume</b>	<b>GRISENDI Matthieu</b>
<b>HAENTJENS Anne-Claire</b>	<b>KAHOUDJI-MOUSLI Célia</b>
<b>LABAUNE Régis</b>	<b>LAFAYE Christian</b>
<b>LAURENT Guy</b>	<b>MARTIN Pierre</b>
<b>NADAROU Anaïs</b>	<b>PALAZON Louis</b>
<b>PECHARD Katia</b>	<b>PONCIN Olivier</b>
<b>RANC Julien</b>	<b>REMOND Corentin</b>
<b>RIEUSSEC Marie</b>	<b>ROUSSELOT Françoise</b>
<b>SCHUTZ Claire</b>	<b>SINTES François</b>
Certifié exécutoire par .....(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....	
A TASSIN LA DEMI-LUNE, le	